

**LA VALEUR D'APPLICABILITÉ D'UNE THÉORIE LINGUISTIQUE. L'EXEMPLE DES TEMPS, DES MODES ET DES ASPECTS DU SYSTÈME VERBAL FRANÇAIS / THE APPLICABILITY VALUE OF A LINGUISTIC THEORY THE EXAMPLE OF THE TIMES, MODES AND ASPECTS OF THE FRENCH VERBAL SYSTEM / VALOAREA APLICATIVĂ A UNEI TEORII LINGVISTICE. EXEMPLUL TIMPURILOR, MODURILOR ȘI ASPECTULUI ÎN SISTEMUL VERBAL AL LIMBII FRANCEZE <sup>1</sup>**

**Résumé:** L'apport de la linguistique à l'enseignement du français langue étrangère représente l'une des solutions remédiate pour pallier les insuffisances de la grammaire en classe de FLE. L'exemple des temps, des modes et des aspects du système verbal français a fait l'objet de cet article qui exploite ces différentes difficultés de la grammaire. Celle-ci va s'appuyer sur certaines théories linguistiques, via la valeur d'applicabilité de Marie Eve Damar (2009), pour apporter des remédiations aux problèmes posés par ce fait de langue. Nous procédons, dans un premier temps, à dégager les différentes incohérences de trois grammaires, puis nous analysons trois théories linguistiques qui portent sur le système verbal. Cet outil va nous permettre d'exploiter l'une des théories ou l'un des critères pour cerner des pistes remédiate à la didactisation du verbe en classe de FLE.

**Mots-clés:** verbe, grammaire, linguistique, valeur d'applicabilité, didactisation.

**Abstract:** The contribution of linguistics to the teaching of French as a foreign language is one of the remedial solutions to overcome the inadequacies of grammar in French as a foreign language. The example of the times, modes and aspects of the French verbal system has been the subject of this article which exploits these different difficulties of grammar. This will rely on certain linguistic theories, via the value of applicability of Marie Eve Damar (2009), to bring remedies to the problems posed by this fact of language. We proceed initially to identify the different inconsistencies of three grammars, then we analyze three linguistic theories that relate to the verbal system. This tool will allow us to use one of the theories or criteria to identify remedial approaches to the didacticalization of the verb in FLE classroom.

**Keywords:** Verb, grammar, linguistics, applicability value, didactisation.

### **Introduction**

L'enseignement de la grammaire est de nos jours un passage obligatoire pour acquérir une langue étrangère. Marie Christine Fougerouse précise qu'

« Actuellement, il s'avère bien difficile de se faire une idée précise des pratiques en usage dans les classes de FLE en ce qui concerne l'enseignement de la grammaire. Cette composante linguistique, qui a connu une période de disgrâce, une sorte de passage à vide dans les années soixante et soixante-dix, semble revenue en force aujourd'hui dans la classe de langue. Ce retour démontre qu'elle est incontournable pour quiconque veut apprendre à communiquer en français. » (2001 : 165).

Cet article propose de remettre en exergue les insuffisances de la grammaire française et de trouver une piste pour améliorer son enseignement. Nous nous penchons vers une linguistique impliquée pour évaluer la pertinence des théories linguistiques dans un cadre didactique et nous allons examiner les explications proposées par trois

---

<sup>1</sup> Assia GHERSA, LAILEMM, Université de Bejaia, 06000 Bejaia, Algérie, gh.benassia@yahoo.com, M'hand Ammouden, LAILEMM, Université de Bejaia, 06000 Bejaia, Algérie, m.ammouden@yahoo.fr

grammairiens à propos des temps, des modes et des aspects du système verbal français. Ceux-ci nous poussent à nous interroger sur la question suivante : Dans quelle mesure certaines théories linguistiques peuvent-elles contribuer à améliorer l'enseignement de la grammaire globalement et celui des temps, des modes et des aspects du système verbal français, particulièrement ?

Par ailleurs, Marie Eve Damar montre que

« La question de l'apport de la linguistique à la didactique s'est souvent posée dans les années 1970 (notamment Roulet, 1971), mais depuis l'échec de la linguistique appliquée, reconnu par de nombreux didacticiens et linguistes (voir entre autres Huot, 1981 ; Blanchet, 1998) il semble que cette problématique ait été mise à l'écart ces dernières années. Or, cette question mériterait de revenir sur le devant de la scène, si l'on considère avec Huot (1981) que l'échec peut s'expliquer par le fait que l'application s'est faite de manière rigide. » (M-E. Damar, 2007 : 01).

Nous nous sommes inspirés de la question de Marie Eve Damar qui suscite une intention vers les pratiques de classe. Damar ajoute que « la linguistique appliquée a été vécue comme une solution aux lacunes et manques de la grammaire scolaire (...) » (M-E Damar, 2009 b : 103). La linguistique appliquée a donc été un moyen pour résoudre les difficultés de la grammaire en classe de FLE.

Nous nous appuyons donc sur le concept novateur de « *La valeur d'applicabilité* » de Marie- Eve Damar (2009 a) qui sera utilisé dans le but d'analyser différentes grammaires et de les confronter aux différentes théories linguistiques pour mettre en lumière leur potentiel d'applicabilité en classe de FLE. Le sujet linguistique qui sera traité dans le présent travail portera sur les temps, les modes et les aspects du système verbal français. Nous verrons que la manière d'appréhender ce fait de langue est loin d'être uniforme et chaque grammairien ou linguiste n'offre pas les mêmes niveaux d'analyse. Nous nous sommes intéressés à ce fait de langue car plusieurs chercheurs considèrent certes que la maîtrise des temps, des modes et des aspects du système verbal français comme l'art de bien parler et de bien écrire, mais il faut savoir qu'il n'est guère facile de les faire maîtriser en classe de FLE. Jacques David et Isabelle Laborde-Milaa soutiennent également l'idée qu'il s'agit d'un fait linguistique pas facile à assimiler dans les lignes suivantes :

« Il nous faut bien reconnaître que les verbes sont, parmi les morphèmes de la langue, ceux qui posent le plus de problèmes à l'apprentissage du français – et sans doute de beaucoup de langues. Ils sont tardivement maîtrisés dans le développement du langage oral ; il n'est pas rare en effet qu'un enfant de 6-7 ans invente des formes, à des temps grammaticaux plus ou moins usités (par exemple, on a perdu, il disa, j'allerai...). Si ces écarts révèlent des tentatives de régularisation dans la mise en place d'un système, il n'en reste pas moins que ce système est extrêmement complexe à saisir et présente des fonctionnements tour à tour arbitraires et déroutants. (2002 :03).

C'est cette complexité qui explique principalement pourquoi ce point linguistique a été traité par les grammairiens et les linguistes.

### **1. La valeur d'applicabilité**

Ce concept est défini comme « l'ensemble de critères établis pour montrer la validité d'une théorie linguistique dans une perspective d'enseignement, indépendamment de toute situation de classe, forcément particulière » (M-E Damar, 2009b : 103). Cela signifie qu'« il n'est pas question de rejeter ou d'adopter catégoriquement une théorie dans une perspective d'enseignement, car tout adjuvant à l'enseignement ne peut être évalué hors du contexte auquel il est destiné. » (Ibid: 105). Ce que nous retenons, c'est que pour valider une théorie linguistique, il est nécessaire qu'elle réponde au minimum à certains critères de validité. C'est l'estimation de cette valeur qui permet de décider si nous pouvons l'utiliser

ou la rejeter dans une perspective d'enseignement. Ajoutons qu'il est nécessaire de faire appel au contexte dans l'enseignement apprentissage d'un fait de langue.

Damar propose une grille de critères pour montrer comment une théorie linguistique est plus ou moins transposable à une perspective d'enseignement. Cette grille d'analyse va prouver la pertinence d'une théorie linguistique pour être transposée à l'enseignement du FLE. Pour que cela soit fait, la valeur d'applicabilité comprend plusieurs critères de scientificité linguistique et des critères didactiques. Damar les a divisés mais sans faire des limites entre eux, tout en proposant pour chaque niveau des critères différents. En fait, les critères, qu'elle a choisis pour sa grille d'analyse, ne peuvent rendre une telle théorie linguistique parfaite à l'enseignement. L'importance, c'est qu'elle soit compréhensible pour être appliquée dans l'enseignement du FLE.

Nous procéderons, de ce fait, à l'analyse de ces critères pour notre corpus qui est constitué de trois grammaires et de trois théories linguistiques. Nous avons, en effet, effectué des entretiens avec les enseignants des trois paliers du système éducatif algérien, à savoir l'école primaire, le collège et le lycée. Ces derniers utilisent les mêmes types de grammaire, telles que : Larousse Livre de bord « *Grammaire* » de Jean Dubois et René Lagane (2004), « *Bescherelle : Grammaire pour tous* » de Nicolas Laurent et de Bénédicte Delaunay (2012) et « *Le bon usage de la grammaire française* » d'André Goosse et Maurisse Grevisse (2007), etc. Ces grammaires s'adressent à différents publics indiqués dans les préfaces de chacune d'elles. Quant aux théories linguistiques, le choix est opéré par le fait qu'elles abordent le système verbal français d'une manière très variée. Dans cette perspective, il est nécessaire de mentionner que les linguistes de différentes théories, que nous allons analyser, appartiennent à différents champs d'étude du système verbal français, mais parfois le modèle théorique peut être très similaire par rapport au fait de langue étudié. En effet, plusieurs théories linguistiques se sont interrogées sur la complexité du verbe. Cependant, nous analyserons trois théories linguistiques sur le point de langue étudié, tels que « *Grammaire rénovée du français* » de Marc Wilmet (2007), « *Pour enseigner la grammaire* » de Roberte Tomassone (2002) et la théorie de « *Temps et verbe* » de Gustave Guillaume (1984).

## 2. Examen des grammaires

D'après l'analyse de trois grammaires, nous avons repéré, dans ce qui suit, plusieurs constats qui peuvent poser problèmes dans l'enseignement des temps, des modes et des aspects du verbe.

Le livre de Jean Dubois et René Lagane expliquent, dès le départ, que

« L'action ou l'état exprimés par le verbe peuvent être présentés selon plusieurs caractéristiques : le mode, le temps et l'aspect. Cette action ou cet état ainsi exprimés se rapportent à une personne. Les personnes sont soit les participants à la communication (je, tu, nous, vous), soit l'objet de la communication (il, elle, ils, elles). ». Ils ajoutent que « l'action peut être présentée comme présente, passée, future ; c'est la notion de temps » (2004 : 93).

Ces actions peuvent s'exprimer par des temps simples, composés ou surcomposés.

Il est en effet important de mentionner que les modes verbaux ne se limitent pas à l'indicatif, au conditionnel, au subjonctif et à l'impératif. Dubois et Lagane ne distinguent ainsi que deux modes impersonnels, or, on en distingue généralement trois, avec le gérondif. Ils situent le gérondif comme *une forme verbale invariable* du mode participe. Or, selon les propos de Bernard Pivot, « Le gérondif est un mode impersonnel qui comprend deux temps. Il est le plus souvent l'équivalent d'un adverbe. » (B. Pivot, 2005 : 75). Cette affirmation montre que les modes impersonnels sont réduits et peuvent être une source de confusion. Étant donné qu'il existe généralement sept modes en langue française, il est donc important de ne pas se limiter à ces six modes (l'omission du gérondif).

De plus, nous avons constaté la description suivante de l'impératif qui renvoie selon l'exemple (*lis impératif*), à un fait qui exprime une *action voulue*. En ce qui concerne l'exemple du mode du subjonctif (*je demande qu'elle lise*), il exprime une *action désirée*. Ce que nous saisissons, c'est que ces deux valeurs peuvent être étroitement liées, car les deux actions sont susceptibles d'exprimer une demande. Il aurait été souhaitable que ces deux exemples soient accompagnés d'un petit paragraphe pour mieux cerner les actions et les modes utilisés pour chaque phrase.

Les auteurs ont procédé de la même manière pour la suite des modes. La présentation des temps, des modes et des aspects se fait ainsi dans cette grammaire sous forme de liste d'emploi hors contexte. C'est-à-dire que la majorité des exemples est donnée sous forme de phrases sans faire appel au contexte (un paragraphe ou un texte). Vu que nous ne trouvons pas le contexte des exemples illustrés, l'assimilation du fait de langue qui nous intéresse serait donc difficile à comprendre pour les apprenants de FLE. Sachant que ces différents temps, modes et aspects n'existent pas de façon identique dans sa première langue (A. Ghersa et M. Ammouden : 2018).

Quant à la grammaire de Grevisse et Goosse, ils définissent les modes personnels, comme étant ceux où « *le verbe varie selon la personne grammaticale et sert de prédicat* » (2007 : 979). Ce sont les modes qui peuvent se conjuguer. Ils précisent ensuite que les modes infinitif, subjonctif et impératif sont considérés comme des modes personnels. Nous constatons que cette grammaire cite juste les trois modes sans définir en grand titre le conditionnel, comme cela a été fait avec les modes cités précédemment. Cependant, les auteurs insèrent une petite note (N.B) sur l'indicatif pour affirmer que :

« Le conditionnel a longtemps été considéré comme un mode (du moins pour certains de ses emplois, car on distinguait souvent un conditionnel-temps [de l'indic.] et un conditionnel-mode). Les linguistes s'accordent aujourd'hui pour ranger parmi les temps de l'indicatif, comme un futur particulier, futur dans le passé, ou futur hypothétique (postérieur ou du moins consécutif au fait exprimé, par ex., dans une proposition de condition). » (Ibid : 980).

D'après cette définition, nous comprenons que le mode conditionnel n'est pas pris comme un mode dans *le bon usage*. Ceci risque d'être confondu avec les temps de l'indicatif, à savoir le futur simple et le futur antérieur. Ces deux temps ont des terminaisons presque similaires à ceux du conditionnel. Ce qui peut poser problème en situation apprentissage.

Nous soulignons donc une tendance des dites grammaires à cataloguer et à diversifier les emplois et les fonctions des temps, des modes et des aspects du verbe. Ce fait est observé dans la majorité des grammaires que nous avons analysées.

Certaines incohérences ont aussi surgies dans cette analyse. Selon Damar, pour qu'une théorie soit bien assimilée et appréhendée par l'apprenant, il est impératif qu'elle soit logique et non contradictoire. Or, il nous semble que les auteurs se contredisent. En effet, ils définissent le mode de l'indicatif comme suit : « On emploie le mode indicatif pour exprimer une action ou un état certains, réels, généraux (Il fait beau aujourd'hui) ou considérés comme tels par celui qui parle ou écrit (Il s'inquiète inutilement) » (Jean Dubois et René Lagane, 2004: 102). Mais, quand ils définissent le futur simple, ils mentionnent qu'il peut avoir comme valeur « une hypothèse probable, une supposition » (Ibid : 103). La lecture de la définition de l'indicatif permet de comprendre qu'il est le mode du réel, du certain et surtout pas du probable qui représente l'une des valeurs propres au subjonctif. Il aurait été préférable de spécifier cette valeur dans la définition de l'indicatif et non pas après.

Nous remarquons qu'en définissant les valeurs particulières de l'imparfait, les auteurs affirment, entre autres, que ce temps exprime « une action passée qui se répète (imparfait de répétition ou d'habitude): La semaine il **rentrait**, **prenait** son journal et **se**

**mettait** à lire sans dire un mot » (Ibid). Nous trouvons qu'il aurait été préférable, pour montrer qu'il s'agit d'une action qui se répète, de l'exprimer autrement et dire «chaque jour de la semaine» pour faire comprendre clairement qu'il s'agit d'une action habituelle.

Les auteurs montrent encore que « L'aspect se combine donc avec le temps ; il y a des passés non-accomplis (comme l'imparfait dans certains de ses emplois), des passés accomplis (comme le passé simple) et des non-accomplis présents (comme très souvent le passé composé) » (Ibid). Donc, ce que nous comprenons, c'est que le passé composé est le temps le plus susceptible de changer, car il peut exprimer l'aspect accompli et le non-accompli dans différents contextes. Voici quelques exemples utilisés par l'auteur :

*La tempête durait depuis huit jours (non-accompli passé) ;*

*La tempête dura huit jours (accompli passé) ;*

*La tempête s'est levée aujourd'hui (non-accompli présent).*

Cette façon d'utiliser ces exemples nous semble difficile et peut poser des problèmes de compréhension aux apprenants qui auraient du mal à déterminer le temps du verbe et de distinguer les trois aspects, car quand on dit « *La tempête s'est levée aujourd'hui* » pour exprimer une action non-accomplie au présent et pourtant le verbe (*s'est levée*) est au passé composé. Nous pensons ainsi que l'exemple utilisé pour ces différents aspects est mal choisi par les auteurs. Il aurait été préférable d'utiliser des phrases différentes pour situer plus clairement l'aspect et le temps de l'action.

Nous avons également remarqué que les auteurs utilisent des phrases qui ne sont pas très appropriées pour l'illustration de l'une des valeurs du subjonctif et de l'impératif. Par exemple, ils expliquent que : « Dans les prépositions indépendantes ou principales, le subjonctif exprime : - Un ordre : qu'elle prenne la voiture pour venir ; (...) » (Ibid:106). D'après l'exemple, il semble que la phrase exprime une proposition et non pas un ordre. Quant à l'impératif, les auteurs ont employé un exemple qui nous semble inadéquat pour illustrer la supposition : « ôtez la virgule, le sens devient différent » (Ibid : 107). Il nous semble que l'expression de la supposition n'est pas claire dans cet exemple et que l'apprenant pourrait la confondre avec la conséquence et donc avec la certitude. Nous avons également remarqué une cohérence dans la présentation des temps, des modes et des aspects, mais il existe un mélange au niveau de l'explication des aspects. Surtout dans le cas des valeurs du subjonctif et de l'impératif (Ibid, pp 106-107), car ils se caractérisent par des valeurs communes dans certains cas, telles que (le souhait et la supposition). Prenons le cas du subjonctif : « Un souhait : Que vos vacances soient réussies ! », « Une supposition : Qu'un incident survienne et c'est la catastrophe. » (Ibid : 106). Pour l'imparfait, les auteurs utilisent les exemples suivants : « Le souhait : Passez de bonnes vacances, vous et les vôtres », « La supposition : Ôtez la virgule, le sens devient différents » (Ibid : 107).

Cette coïncidence peut poser des problèmes aux apprenants qui seront probablement amplifiés par la nature des exemples choisis pour les illustrer. Il aurait été préférable d'utiliser plus d'exemple pour différencier chacun. Nous constatons donc que les auteurs ont essayé d'être cohérents avec eux-mêmes, mais l'emploi confus de certaines illustrations (comme le cas des exemples utilisés pour l'impératif et le subjonctif supra) peut être un obstacle pour l'enseignement.

Nous constatons que la grammaire de Nicolas Laurent et de Bénédicte Delaunay caractérise le mode subjonctif comme un mode de la virtualité. Les auteurs recourent à un sous-titre pour le définir comme étant : « le mode des actions présentées comme possibles, alors que l'indicatif est le mode des actions présentées comme certaines. » (2012: 112). Puis, ils consacrent une partie, à la page 115, pour définir d'autres valeurs du mode subjonctif dans une proposition principale ou indépendante, tels que : l'ordre et la défense, le souhait, l'indignation et la supposition. Nous constatons également qu'ils expliquent, à la page 116, que les subordinées complétives conjonctives expriment les mêmes valeurs du subjonctif, mais qu'elles expriment aussi parfois de nouvelles valeurs, telles que : la nécessité, le souhait, la possibilité, le doute, le sentiment et le jugement. Cette manière de

déterminer le mode du subjonctif comme mode du virtuel ou du probable n'est guère satisfaisante, puisqu'il aurait été préférable de citer toutes les valeurs de ce mode dès le départ et de ne pas le déterminer d'une manière exclusive.

Nous retenons également que le fait de qualifier l'indicatif comme le mode des actions présentées comme certaines nous semble contradictoire, car les auteurs expliquent les emplois modaux, tel que ceux de l'imparfait qui exprime un système hypothétique. Prenons l'exemple de la valeur potentielle (*Si vous alliez à la campagne, vous pourriez vous reposer*) ou de la valeur irréalité du présent (*si nous vivions au Moyen Age, nous serions menacés d'une comète ou de la fin du monde*). Il aurait été préférable de préciser dès le départ que l'indicatif peut exprimer plusieurs valeurs et non pas de le réduire à une seule valeur. On y lit que « *le subjonctif indique que le locuteur (ou le scripteur) ne s'engage pas sur la réalité du fait* » (Grevisse et Goosse, 2007 : 1102). De plus, l'emploi de certains exemples montre qu'il ne tient pas compte du réel. Comme par exemples : « *Que personne ne Sorte !* » (Ibid: 1103). « *Moi ! que j'AIE FAIT cela !- Qu'il SOIT PARTI quand je rentrerai.* » (Ibid : 1106).

En effet, nous ne pouvons pas nier la concurrence entre le mode du subjonctif et de l'indicatif, étant donné que certains exemples illustrent, dans les deux cas, l'expression du réel. Selon Goosse, le subjonctif est en déclin dans le français moderne, car contrairement à l'indicatif, ce mode dispose de moyens limités pour l'expression du temps, en particulier, il n'a pas de futur. Donc, il aurait été préférable d'expliquer le mode subjonctif comme un mode qui peut exprimer le réel et le non-réel au lieu de le définir d'une manière exclusive à un mode des actions envisagées dans la pensée. Cette forme d'abstraction représente une contradiction interne.

Nous constatons donc que les auteurs ont essayé d'être cohérents avec eux-mêmes, mais que l'emploi confus de certaines explications reste une forme de contradiction.

### **3. Examen des théories linguistiques**

Nous passons à l'évaluation de certaines théories linguistiques pour montrer leur degré d'applicabilité de l'enseignement des temps, des modes et des aspects du système verbal français.

#### **3.1. Examen de la théorie de Wilmet**

##### **3.1.1. Critères de scientificité linguistique**

###### **a. Catalogue vs explication**

La théorie de Marc Wilmet (2007) ne présente pas un catalogue d'emploi, comme le faisait autrefois la grammaire traditionnelle, mais l'auteur nous fournit des explications sur le verbe en général et sur les modes, les temps et même les aspects, en particulier. De ce fait, cette théorie aborde tous les critères du fait linguistique étudié. Wilmet a présenté au départ les modes d'une manière traditionnelle, puis il a décidé d'adopter une autre idée pour économiser les modes du système verbal français, pour passer de sept modes à quatre: l'indicatif, le subjonctif, le participe et l'impératif. Cependant, l'auteur propose comme il le dit « *une progression rationnelle [qui] oblige à renverser la pyramide des modes* » (Ibid : 66). En effet, il intègre le conditionnel dans l'indicatif, car il le considère comme une combinaison entre le futur simple et l'imparfait ; tandis qu'il considère que le gérondif est très proche du participe présent. En ce qui concerne les temps, l'auteur les répartie comme suit : « *Aux trois temps classiques : 1° présent, 2° passé, 3° futur, viennent s'adjoindre 4° imparfait (une qualification aspectuelle : imparfait = 'non achevé') et, depuis peu, 5° conditionnel (une qualification modale : conditionnel = 'douteux'), que concurrence parfois 6° futur du passé.* » (Ibid : 65). L'auteur utilise d'après ces propos des termes spécifiques comme *le procès* qui correspond à la durée du temps verbal. De ce fait, il pointe le repère ou l'endroit de l'action pour expliquer l'action de chaque temps verbal et à un mode donné.

**b. Cohérence versus contradiction interne :** Nous n'avons décelé aucune contradiction au sein de la règle. Le critère est donc rempli.

**c. Validité de la théorie :** Nous considérons que cette théorie est valide, car l'auteur utilise un grand nombre de cas pour montrer son pouvoir explicatif. Il est toutefois nécessaire de préciser que l'auteur n'a généralement pas employé d'exceptions, mais nous trouvons dans la partie où il explique le mode 1 (infinitif et participe), il évoque les quatre règles de l'accord du participe passé avec l'auxiliaire être et avoir, tel qu'il est conçu par la grammaire traditionnelle. Cette série de règles perçues par Grevisse, mais évoquées par Wilmet est considérées comme source d'obstacles comme il le mentionne à la fin de la citation « Pauvres élèves... » (Ibid : 80-81). L'auteur veut faire une théorie linguistique du système verbal français qui va aider l'enseignant à transmettre le message aux apprenants. C'est pourquoi, il propose des solutions (p.81-82) pour le participe passé.

D'après tout cela, pouvons-nous considérer les propositions de l'auteur comme des sources transposables à l'enseignement des temps, des modes et des aspects du verbe ? Avant de répondre vraiment à la question, l'auteur répond d'une manière implicite, dans une partie intitulée « Pour celles et ceux qui aiment en savoir plus... » (Ibid : 83), que « l'exception confirme la règle » (Ibid) mais il ajoute à la fin de cette partie que dans la langue parlée, peu de gens qui respecte les exceptions. D'après ces propos, l'auteur soutient l'idée que l'usage de certaines exceptions est absent, étant donné que des personnes politiques (*François Mitterrand* et *Jacques Chirac*) ne les utilisent pas. En dépit de la norme, l'usage de la langue n'est pas conforme à la réalité, c'est-à-dire les règles de la langue ne peuvent s'appliquer dans les cas de la vie réelle. Il est toutefois important de dire que la théorie de Wilmet semble bien expliquer le fait de langue, malgré l'emploi d'un vocabulaire technique qui peut rendre la compréhension difficile. Donc, le critère est rempli.

**d. Économie :** L'auteur a adopté une approche monosémique dans sa théorie, car il a réduit le nombre des modes du système verbal en nombre de trois au lieu de sept, à savoir : « l'infinitif et le participe », « le subjonctif » et « l'indicatif ». Donc, le critère est rempli.

### 3.1.2. Critères didactiques

**a. Modèle global :** L'auteur présente un modèle global de chaque mode, car l'auteur met par exemple comme titre d'une partie *Mode 1 (infinitif et participe)*, *Mode 2 (subjonctif)* et la dernière partie *Mode 3 (indicatif)*. Ces derniers montrent que l'auteur a essayé d'avoir un modèle global pour faciliter l'assimilation. Donc, le critère est rempli.

**b. Le sens :** La théorie de Wilmet ne permet pas la production du sens, puisque l'auteur a utilisé un vocabulaire technique. Il serait difficile d'expliquer à un apprenant que « le système de l'indicatif français articule deux sous-systèmes, le premier autour de l'actualité de bas A, le second autour de l'actualité dépassée A' » (Ibid : 97) ou de définir « le présent, ainsi que l'exprimait un excellent descripteur, "tient du caméléon" (Sten). On lui voit en effet assurer, outre des procès "brefs", "longs", "habituels" ou "dispositionnels"... , des emplois à sens de passé, à sens de futur, à sens d'omnitemporel et à sens d'éventuel » (Ibid : 98). Comment expliquer à un jeune apprenant ce qu'est un procès ou un descripteur ou bien même un sens omnitemporel. Ceux-ci ne lui permettent pas de construire le sens. Donc, le critère n'est pas rempli.

**c. Lisibilité :** La théorie de Marc Wilmet utilise donc un métalangage court et à moitié défini, mais il n'est ni limité ni imagé. Quant aux phrases, elles sont généralement courtes et syntaxiquement simples. L'auteur emploie des tableaux et des schémas qui sont des éléments représentatifs dans la lisibilité matérielle. La majorité des critères de la lisibilité formelle et matérielle ne sont pas remplis

### d. Intelligibilité

**La progressivité :** Cette théorie est considérée comme peu progressive, en raison de son degré de complexité. L'auteur respecte l'enchaînement dans l'explication du verbe et de ses catégories, mais cela reste insuffisant, puisque quand il s'agit de définir un temps l'auteur reste vague dans ces intitulés.

**L'économie :** Selon la définition adoptée précédemment dans le critère linguistique, l'emploi de l'idée du regroupement des modes et même des aspects fait que la théorie comporte un concept clé au lieu de plusieurs. La théorie de Wilmet est parcimonieuse. Le critère est donc rempli.

**La concrétude :** Nous constatons que l'auteur a fait la distinction entre l'usage de la langue parlée et de la langue écrite (p.83) pour montrer l'usage de langue en réalité. De plus, il a utilisé certains exemples qu'il considère comme « authentiques » (p. 75). L'emploi des registres de langue montrent que l'auteur a essayé de faire appels aux différents parlars de la vie courante, mais cela reste insuffisant pour dire que cette théorie est concrète.

**Métaphores et images :** L'auteur n'emploie ni les métaphores ni les images dans sa théorie, mais il a employé un métalangage pour faire appel à des représentations mentales tel que le mot *sécant* ; c'est le fait d'envisager une action dans un moment défini de son déroulement (par exemple : *Si je gagne au loto, je m'achèterai une Rolls.* (p.101)). Ceci reste insuffisant pour dire que ce critère est rempli.

### 3.2. Examen de la théorie de Tomassone

#### 3.2.1. Critères de scientificité linguistique

**a. Catalogue vs explication :** La théorie de Roberte Tomassone (2002) ne présente pas un catalogue d'emploi, car l'auteur explique d'une manière très claire et simple toutes les caractéristiques du verbe. Elle présente le système verbal français par le biais des trois caractéristiques : temps, modes et aspects du verbe. Elle explique qu'il existe des modes personnels et des modes impersonnels qui varient selon les marques de conjugaison, l'une porteur de marque et l'autre non. Dans chaque mode, l'auteur constate qu'il existe des temps simples et des temps composés qu'elle illustre à travers un petit tableau, dans lequel est mentionné par exemple (*je chante/ j'ai chanté*) pour montrer l'opposition entre le présent et le passé. L'auteur a insisté sur le conditionnel, car elle cherche à justifier de différentes manières que le conditionnel ne doit pas être considéré comme mode à part, parce qu'il existe d'autres temps qui peuvent exprimer l'incertitude. Pour appuyer davantage sa position, l'auteur ajoute : « Si le conditionnel est un mode, ce n'est pas celui de la condition ; il exprime au plus une adhésion limitée du locuteur à l'énoncé, une distanciation ». (Ibid : 281)

**b. Cohérence vs contradiction interne:** Cette théorie est globalement cohérente, car nous ne percevons aucune contradiction qui figure tout au long de cette théorie. Ce critère est donc rempli.

**c. Validité de la théorie :** Cette théorie est jugée valide, car l'auteur insère un très grand nombre d'explications.

**d. Économie :** L'auteur a essayé d'adopter une approche monosémique, vu qu'elle aborde d'une part un temps ou un mode par opposition à un autre. Elle adopte, d'une part, cette méthode pour faciliter la compréhension et permettre de retenir un très grand nombre d'explication qui existe déjà dans la langue française, d'autre part, elle ne pourrait pas faire autrement puisque la complexité du système verbal français ne peut se réduire. Donc, ce critère est donc rempli.

#### 3.2.2. Critères de didactique

**a. Modèle global :** Roberte Tomassone nous offre une théorie modulaire, parce qu'elle présente un titre général qui est divisé en sous-titres. Par exemple, l'auteur nous fournit comme premier titre : *LES TEMPS DE L'INDICATIF*, ensuite elle présente plusieurs sous-titres, tels que : (1) *Époque présente et temps présent*, (2) *le futur*, (3) *dans le*

*passé, l'opposition passé simple/passé composé*, etc. Puis, elle regroupe dans le deuxième titre « Les autres modes personnels » comme l'imparfait, ces valeurs et le subjonctif. Elle ajoute comme troisième titre « les modes non personnels », afin de définir l'infinitif et les participes. Ceci nous conduit à conclure que ce critère n'est pas rempli.

**b. Le sens :** L'auteur nous fournit plusieurs indications sur le sens, vu que cette théorie évoque le contexte à plusieurs reprises, mais nous ne pouvons pas prédire la production du sens chez l'apprenant. Donc, ce critère est rempli partiellement.

**c. Lisibilité :** Cette théorie utilise donc un métalangage à moitié court et limité, mais il n'est ni défini ni imagé. Quant aux phrases, elles sont généralement longues et syntaxiquement complexes. L'auteur emploie des tableaux et des schémas qui sont des éléments représentatifs dans la lisibilité matérielle. La majorité des critères de la lisibilité formelle et matérielle ne sont pas remplis.

#### **d. Intelligibilité**

**La progressivité :** Cette théorie est progressive, car l'auteur présente ce fait de langue, d'une manière claire et précise. Ce qui nous permet une vue d'ensemble de celui-ci qui nous intéresse. Donc, ce critère est rempli.

**L'économie :** Nous avons constaté que l'auteur s'est efforcé à être économique dans sa théorie comme nous l'avons vu dans le critère linguistique, mais elle n'est pas totalement parcimonieuse, car l'assimilation de plusieurs notions nuira à la compréhension. Cette surcharge grammaticale n'aide pas l'apprenant à retenir tous ces concepts. Le critère est donc rempli à moitié.

**La concrétude :** L'auteur a essayé de tenir compte de la réalité du fait de langue qui nous intéresse dans sa théorie pour le cas de l'emploi du subjonctif et de l'indicatif. Il explique dans le passage suivant :

« Ce n'est donc pas la réalité du fait ou sa virtualité qui déterminent le choix du mode indicatif ou subjonctif. S'il existe bien une opposition entre monde de la réalité et monde des possibles, ce n'est pas dans le fait lui-même qu'il faut la chercher, mais dans la façon dont il est posé, dans le regard du locuteur. » (Ibid : 295).

Nous constatons que l'auteur a tenté d'intégrer la réalité des modes qui est posé par le regard du locuteur pour que le lecteur puisse faire la différence entre ces deux modes. Bien que R. Tomassone tâche d'intégrer la concrétude, cela reste insuffisant. Donc le critère n'est pas rempli.

**Les métaphores et images utilisant la vie courante de l'apprenant :** Roberte Tomassone n'emploie aucune métaphore ou image qui renvoie à la vie courante du lecteur.

### **3.3. La théorie de Guillaume**

#### **3.3.1. Le critère de scientificité linguistique**

**a. Catalogue vs contradiction :** La théorie de Gustave Guillaume (1984) part du principe de la grammaire traditionnelle qui répartie le temps en trois : le passé, le présent et le futur, ce qu'il appelle « le panoramisme du temps ». L'auteur critique ensuite cette conception :

« Cette image optima du temps est un instrument insuffisant. Son défaut vient précisément de sa « perfection ». Ce qu'elle offre au regard, c'est du temps déjà construit en pensée, si l'on peut s'exprimer ainsi, alors que l'analyse demanderait qu'on vit du temps en train de se construire dans la pensée. Il est concevable, en effet, que pour s'introduire profondément à la connaissance d'un objet, cet objet fut-il le temps, point ne suffit de le considérer à l'état achevé, mais qu'il faut de plus, et surtout, se représenter les états par lesquels il a passé avant d'atteindre sa forme d'achèvement. » (Gustave Guillaume, 1984: 08).

Nous retenons que l'auteur n'est pas d'accord avec les grammairiens traditionnels, car ces derniers réduisent les durées du temps à une image achevée de l'action. Il pense quant à lui qu'il ne faut pas prendre uniquement l'état achevé, mais prendre aussi le temps en train de se construire dans la pensée de l'individu, pour pouvoir suivre « la genèse de l'image-temps dans la pensée ». (Ibid). Au sujet de cette opération mentale, l'auteur déclare que « la possession de cet axe accroît considérablement les possibilités analytiques en révélant un plan profond de la morphologie verbale que la grammaire traditionnelle a complètement ignoré » (Ibid: 08-09). Ce que nous retenons, c'est que l'auteur veut étudier le plan profond de la morphologie verbale ou bien *les désinences du verbe*. A partir de ce constat, l'auteur offre une réflexion sur l'axe *chronogénétique* sur le phénomène de la formation de l'image-temps dans l'esprit. L'auteur détermine « ce sectionnement de l'axe chronogénétique peut théoriquement s'y répéter de point en point et le nombre des profils devenir illimité. » (Ibid : 09). L'auteur nous montre que l'image-temps a trois instants : « le temps in posse (c'est-à-dire une image que la pensée n'a aucunement réalisée, mais qu'elle est néanmoins, en puissance de réalisé) » (Ibid : 09-10), le temps in *fieri* (cette position se présente en cours de formation dans l'esprit, ou bien dans le milieu) et le temps in *esse* (c'est la phase finale de la chronogenèse). Quant au mouvement de la formation de l'image-temps, il désigne « une opération de la pensée réalisatrice » (Ibid) dans le langage. Selon l'auteur, ces trois axes de l'image-temps renvoient à un ensemble de formes verbales d'ordre temporel. Il ajoute que : « Aspect, mode, temps ne se réfèrent pas, comme l'enseigne la grammaire traditionnelle, à des phénomènes de nature unique : la chronogénèse ; en un mot, l'aspect, le mode, le temps représentent une seule et même chose considérée en des moments différents de sa propre caractérisation. » (Ibid : 11) Ainsi, l'auteur veut rendre sa théorie parcimonieuse par le fait de réduire les catégories du système verbal à des moments différents de la réalisation du verbe (initial, médial, final). Par ailleurs, l'auteur attribue pour chaque instant de la *chronogenèse* des modes et des temps verbaux qui correspondent à chacun.

**b. Cohérence versus contradiction interne :** Gustave Guillaume n'utilise pas d'incohérence dans la présentation de sa théorie.

**c. Validité de la théorie :** L'auteur présente les différentes explications du temps in *posse*, in *esse* et in *fieri* par le temps de la *chronogenèse* sans faire appel aux exceptions. Il explique cela par l'emploi des exemples ou par l'emploi des schémas pour illustrer la transition du temps. En effet, l'auteur a tendance à définir les temps en les comparant entre eux. Cette manière de schématiser, la majorité des extraits, nous facilite la compréhension de cette théorie qui est purement linguistique, en dépit de l'emploi d'un langage technique. Ce qui nous permet de dire, c'est que cette théorie est valide.

**d. Économie :** Le critère de l'économie linguistique est, selon Damar (2009), relié à la simplicité de la théorie. L'auteur a pris la peine de réduire les modes verbaux à cinq: indicatif, subjonctif, participe, infinitif, impératif. Ces derniers sont formulés par l'auteur selon la formation de l'image-temps, c'est-à-dire les temps in *esse*, in *fieri* et in *posse*. Cette représentation monosémique est l'une des raisons qui nous conduisent à estimer que ce critère est bien rempli.

### 3.3.2. Critères de didactique

**a. Modèle global :** Guillaume nous offre une théorie globale des aspects, des temps et des modes, car l'auteur ne prend pas totalement en considération ce qui se faisait autrefois dans la linguistique traditionnelle. Il s'appuie sur l'idée que cette théorie linguistique envisage le temps par son opération de la pensée dans l'esprit de l'individu.

**b. Le sens :** Il nous est difficile de dire si cette théorie peut répondre au critère sémantique. Ce constat vient du principe que ce théoricien ou ce *psycho-mécanique du langage* emploie un langage technique comme le fait d'expliquer la *chronogenèse*, qui est l'opération réalisée de la formation de l'image-temps, à un apprenant. Ce que nous

constatons donc, c'est que l'emploi des explications compliquées peut nuire à la compréhension. Par conséquent, ce critère n'est pas rempli.

**c. Lisibilité :** La théorie de Gustave Guillaume emploie donc un métalangage, défini, mais il n'est ni court, ni limité et ni imagé. Quant aux phrases, elles sont généralement longues et syntaxiquement complexes. L'auteur utilise des schémas qui sont des éléments représentatifs dans la lisibilité matérielle. La majorité des critères de la lisibilité formelle et matérielle ne sont pas remplis.

**d. Intelligibilité**

**La progressivité :** Cette théorie nous semble peu progressive, car l'auteur adopte une théorie parcimonieuse. Cela reste bénéfique pour la compréhension, mais, pour chercher par exemple l'emploi d'un mode, cela peut être très difficile. Puisque l'auteur n'a pas cessé de comparer entre les temps et les modes, le lecteur peut se perdre dans cette théorie.

**L'économie :** Étant donné que cette théorie a réduit les modes du système grammatical du verbe français par l'emploi des trois instants du temps, cette théorie est donc tout à fait parcimonieuse.

**La concrétude :** La théorie de Guillaume n'évoque aucun aspect du concret, puisqu'il rejette même l'usage ou l'aspect significatif dans le discours, par contre il fait appel à certains indicateurs, comme le fait qu'il dit que : « L'impératif est le mode de la parole, non pas de la pensée, du moins en français où il emprunte sa flexion soit à l'indicatif, soit au subjonctif » (Ibid : 47). Le fait de caractériser le mode de l'impératif comme un mode de la parole et non pas de la pensée, nous ne permet pas dire que l'auteur fait appel à la réalité. Donc, le critère n'est pas rempli.

**Les métaphores et images :** Cette théorie n'utilise ni de métaphore ni d'image de la vie courante.

**4. Synthèse des résultats**

Nous allons synthétiser dans le tableau suivant la valeur d'applicabilité des théories linguistiques des auteurs suivants : *Grammaire rénovée du français* de Wilmet (1), *Pour enseigner la grammaire* de Tomassone (2) et *Temps et Verbes* de Gustave Guillaume (3).

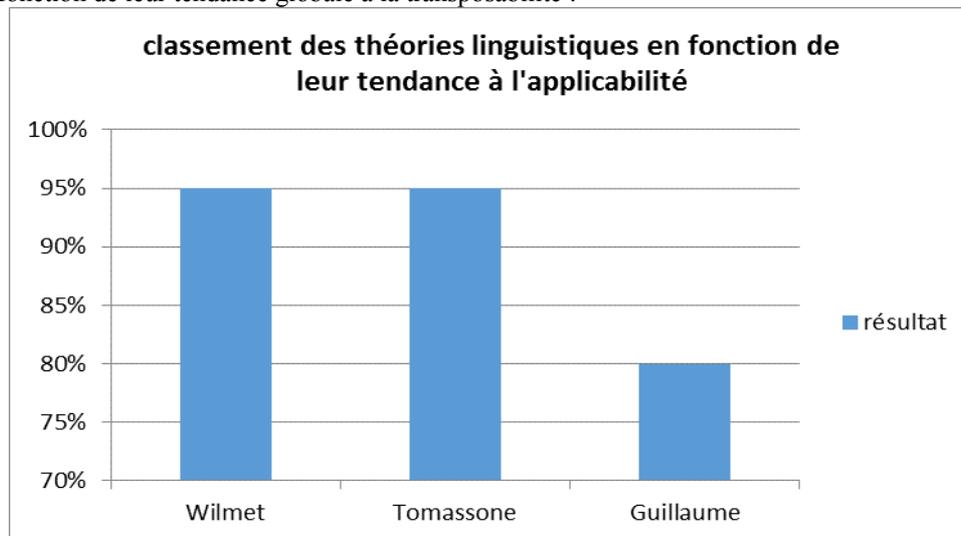
<b>Théories</b>				<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Critères de scientificité linguistique</b>	Catalogue vs explication			+	+	+
	Cohérence vs contradiction(s) interne (s)			+	+	+
	Validité de la théorie			+	+	+
	Economie : monosémie vs polysémie			+	+	+
<b>Critères didactiques</b>	Modèle global vs modulaire			+	-	+
	Le sens			-	+/-	-
	Lisibilité :	Mots	Courts (maximum 3 syllabes)	+	+	-
			Métalangage défini	+/-	+	+
			Métalangage limité	-	-	-
			Métalangage imagé	-	-	-
		Phrases	Courtes (maximums 20 mots)	+/-	+/-	-
			Syntaxiquement simple	+/-	+/-	-

		(SVO)				
		Présentation		+/-	+/-	+//-
	Intelligibilité :	Progressivité		+/-	+	+/-
		Economie		+	+/-	+
		Concrétude		-	-	-
		Métaphores et images		-	-	-

**Tableau 1: Synthèse d'évaluation des théories linguistiques.**

D'après le tableau, nous remarquons que les théories linguistiques nous offrent un grand pouvoir explicatif. De plus, les mots sont fréquemment courts, ce qui favorise la lisibilité des théories. En outre, les auteurs semblent fournir beaucoup d'efforts pour être cohérents avec eux-mêmes. La plupart des théories linguistiques examinées sont progressives et utilisent des phrases courtes. La majorité d'entre elles sont valides et nous offrent une présentation claire. De plus, certaines ont pour caractéristique d'avoir la parcimonie didactique et l'économie linguistique de leurs travaux par la présence d'un modèle global et d'un métalangage défini. D'autres ont la capacité de limiter leur métalangage et montrent quelques éléments de concrétude. Pour l'aspect sémantique, nous avons remarqué que la majorité d'entre elles intègrent le sens, mais qu'elles ne permettent pas de le produire. Ce critère n'est partiellement rempli que dans la théorie de R. Tomassone. Ajoutons à cela, qu'aucune des trois théories n'emploie un métalangage imagé ou métaphorique.

Nous remarquons que les résultats sont différents pour ce qui est des trois théories linguistiques. Cette analyse n'est qu'une tendance et non des résultats absolus. De ce fait, nous présentons par un histogramme, le classement progressif des théories linguistiques en fonction de leur tendance globale à la transposabilité :



**Figure 1: Classement des théories linguistiques en fonction de leur tendance à l'applicabilité.**

Cela étant dit, d'après l'histogramme ci-dessus, nous constatons que les théories répondant à plus de critères de la valeur d'applicabilité sont celles de Wilmet et de Tomassone. Il est pourtant à rappeler que la théorie de Wilmet comprend des mots compliqués. Cela dit, rappelons également que cette théorie remplit plusieurs autres

critères. Ce constat n'est pas absolu, car certaines théories peuvent ne pas remplir plusieurs critères, mais elles remplissent d'autres qui sont plus essentiels. Tels que : « la scientificité (...), la vision globale du fait de langue, la prise en compte du sens et l'économie au sens didactique. Dans notre optique, les autres sont facultatifs » (Damar, 2009a : 183).

### Conclusion

L'étude de la valeur d'applicabilité a permis de mettre en lumière que les théories linguistiques expliquant les temps, les modes et les aspects du système verbal français ne semblent pas applicable telle quelle pour l'enseignement en FLE. Vu que la plupart d'entre elles ne répondent pas à tous les critères de la valeur d'applicabilité, c'est pour cette raison que nous ne pouvons pas prendre une telle théorie et de l'appliquer d'une manière rigide dans une classe de FLE. Cela dit, cette analyse des théories linguistiques nous a permis de les classer en fonction de leur tendance à l'applicabilité.

Nous avons remarqué que la théorie de Marc Wilmet prend la première place du classement dans l'histogramme précédent, car elle répond à plus de critères d'applicabilité. La théorie de Wilmet remplit à tous les critères de scientificité linguistique que de critères didactiques. Quant à la théorie de Roberte Tomassone, elle occupe la seconde place dans l'histogramme, car elle répond à tous les critères linguistiques, ce qui la rend scientifique. Les critères didactiques ne sont par contre pas totalement remplis. En ce qui concerne l'examen attentif de la théorie de Gustave Guillaume, celle-ci a révélé qu'elle occupe la dernière place, car elle ne remplit pas à la majorité des critères didactiques.

Il est essentiel de mentionner que le concept de la valeur d'applicabilité a permis le lien entre la didactique et la linguistique qui a été autrefois deux différentes disciplines. Or, l'étude de la valeur d'applicabilité des trois théories linguistiques a montré qu'aucune d'entre elles ne remplit tous les critères relatifs à la valeur d'applicabilité. Ainsi, l'aménagement entre la linguistique et la didactique ou ce que Damar appelle la transposition didactique, est le seul moyen pour un enseignement meilleur des temps, des modes et des aspects du système verbal français dans une classe de FLE.

### Bibliographie

- Damar, M-E, 2007, *La valeur d'applicabilité d'une théorie linguistique : une interface entre linguistique et didactique. L'exemple du subjonctif en FLE*. Université Libre de Bruxelles, Belgique, p.01,  
URL <http://www.google.fr/url?sa=t&rc=1&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0CCoFAB&url=http%3A%2F%2Fgrammr.ulb.ac.be%2Ffichiers%2Fcolloques%2FNantes2008%2FDamar.pdf&ei=nfQDVeXuBsLkyAPf8YBo&usg=AFQjCNGfKfhdNPSkQTcaf-iNcYbua1W3WQ>
- Damar, M-E, 2009, *Pour une linguistique applicable : l'exemple du subjonctif en FLE*, thèse de doctorat, Université de Libre de Bruxelles, Belgique.
- Damar, M-E, juin 2009, *La valeur d'une théorie linguistique. L'exemple des articles un et le en FLE*, Les Cahiers de l'Acedle, p. 105,  
URL [http://www.google.fr/url?sa=t&rc=1&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCIQFjAA&url=http%3A%2F%2Facedle.org%2FIMG%2Fpdf%2FDamar-M--E\\_La\\_valeur\\_d\\_applicabilite\\_d\\_une\\_theorie\\_linguistique.pdf&ei=nfQDVeXuBsLkyAPf8YBo&usg=AFQjCNHVGxH4gM5m2WygPFEQbPFJ2prVA](http://www.google.fr/url?sa=t&rc=1&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCIQFjAA&url=http%3A%2F%2Facedle.org%2FIMG%2Fpdf%2FDamar-M--E_La_valeur_d_applicabilite_d_une_theorie_linguistique.pdf&ei=nfQDVeXuBsLkyAPf8YBo&usg=AFQjCNHVGxH4gM5m2WygPFEQbPFJ2prVA)
- David, J., Isabelle, Laborde-Milaa, 2002, « Présentation », *Le français aujourd'hui* /4 (n° 139), p. 3-9,  
URL <https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2002-4-page-3.htm>
- Dubois, J., Lagane R., 2004, *Grammaire*, ed Larousse, France.
- Fougerouse, M.-C., 2001, *L'enseignement de la grammaire en classe de français langue étrangère, Ela. Études de linguistique appliquée* 2, (n° 122), p. 165-178  
[En ligne] Adresse URL [www.cairn.info/revue-ela-2001-2-page-165.htm](http://www.cairn.info/revue-ela-2001-2-page-165.htm)
- Ghersa, A., Ammouden M, 2018, *Apports Sociodidactiques pour l'enseignement du français dans le cadre de la didactique convergente : Possibilités et obstacles*. Dydacstyle.
- Grevisse, M., 1969, *Précis de grammaire française*, Duculot, (28 Ed), Louvain-la-Neuve.
- Grevisse, M & Goosse A., 2007, *Le bon usage*, 14<sup>e</sup> Ed , J. Duculot, S.A Gembloux, Belgique.
- Guillaume, G., 1984, *Temps et Verbe*, Champion, Paris.

- Laurent, N, Delaunay, B., 2012, *Bescherelle : Grammaire pour tous*, Ed. Hatier, Paris.  
Pivot B., 2005, *Toute la conjugaison*, Les dicos d'or, Ed Albin Michel, Paris.  
Tomassone, R., 2002, *Pour enseigner la grammaire*, Ed Delagrave, Paris.  
Wilmet M., 2007, *Grammaire rénovée du français*, Bruxelles, Ed De Boeck, Duculot, Paris.